



Convention de Formation Professionnelle Continue

N° 5

Entre les soussignés :
Organisme de formation :

Institut de Psychiatrie

Association Loi 1901 n° W751217154 N° SIRET 804 317 162 00019
N° déclaration en tant qu'organisme formateur : 11 75 53564 75
Siège social : 1 rue Cabanis, 75014 Paris
Tel : 01 45 65 71 37

et

Contractant : _____

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du code du travail portant formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la convention

L'organisme **Institut de Psychiatrie** organisera l'action de formation suivante :

« La thérapie cognitive comportementale pour la psychose (TCCp) – principes, techniques et application groupale »

Résumé de présentation de la formation

La TCCp est aujourd'hui reconnue comme une pratique basée sur les données probantes. Les guides pratiques de plusieurs pays, notamment le Royaume-Uni (NICE) et le Canada (CPA) recommandent que toute personne avec un trouble psychotique qui vit de la détresse liée à ses symptômes reçoive une TCCp.

La TCCp de groupe permet d'aider les patients à mieux gérer leur santé mentale en comprenant les liens entre leurs perceptions et leurs émotions et comportements, en introduisant le doute, en vérifiant leurs pensées et en trouvant des alternatives. De plus, le groupe TCCp permet de consolider l'estime de soi et de développer des stratégies adaptatives pour mieux gérer le stress, les émotions difficiles et les symptômes. Cette formation vise dans un premier temps à faire un survol des principes et techniques propres à la TCCp, pour ensuite introduire les principes de l'approche groupale et présenter l'application de la TCCp en contexte de groupe. Cette formation implique de la pratique concrète, avec jeux de rôle, pour mieux saisir l'approche.

Institut de Psychiatrie

1 rue Cabanis, 75014 Paris
contact@institutdepsychiatrie.org
www.institutdepsychiatrie.org



Déroulement de la formation :

Jour 1

9h30 – Introduction :

- De la réhabilitation au rétablissement ; comment la TCC s'y insère
- Les guides cliniques pour le traitement des troubles psychotiques et la TCC.
- Pourquoi offrir la TCC pour la psychose ? La recherche et les biais cognitifs.

11h00 à 11h15 : pause

11h15 à 13h00 : Interventions de groupe:

- Principes d'intervention de groupe et facteurs thérapeutiques reconnus.
- Lignes directrices et planification lorsque l'on travaille en groupe avec une clientèle psychotique.

13h00 à 14h00 : déjeuner

14h00 à 15h30 : Thérapie cognitive comportementale

- Origines, développement, principes et philosophie de la TCCp
- Les techniques TCC les plus communes pour les troubles psychotiques

15h30 à 15h45 : pause

15h45 à 17h00 : La structure du groupe TCC pour la psychose (explication des 4 sections et de l'ordre des rencontres)

Jour 2

8h30 à 10h00 : TCC pour les personnes souffrant de psychose

- Questions et réponses sur le jour précédent
- Animation d'un groupe TCC:
- Préparation des jeux de rôle

10h00 à 10h15 : pause

10h15 à 12h00 : jeux de rôles (avec supervision)

12h00 à 13h00 : déjeuner

13h00 à 14h30 : jeux de rôles (avec supervision)

14h30 à 14h45 : pause

14h45 à 17h00 : Conclusions

Retour sur les jeux de rôles

Gestion de situations difficiles (problèmes de co-thérapie, participants difficiles, supervision)

Supervision et développement de la compétence

Programmes connexes : AVEC (pour familles), TCC-soutien à l'emploi, À deux c'est mieux (pour relations), CAP (compassion, pleine conscience)

Résumé et conclusion finale.

Institut de Psychiatrie

1 rue Cabanis, 75014 Paris
contact@institutdepsychiatrie.org
www.institutdepsychiatrie.org



Objectifs :

À la fin de cette formation, le participant sera en mesure :

- De décrire la philosophie de la TCC et ses techniques pour les personnes avec un trouble mental grave, en particulier un trouble psychotique ;
- D'appliquer concrètement cette philosophie et ces techniques dans un contexte de groupe;
- De situer le rôle du thérapeute TCC en contexte de groupe; et
- D'évaluer les facteurs nécessaires pour le bon déroulement d'un groupe de thérapie.

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :

- des présentations PowerPoint, des vidéos, des discussions, des démonstrations, des exercices basés sur l'expérience personnelle
- Des exercices pratiques autour de situations cliniques, jeux de rôle.

Type d'action de formation (au sens de l'article L 6313-1 du code du travail) :

- Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
- Actions d'adaptation et de développement des compétences

Modalités de contrôle des connaissances :

- Un questionnaire sera complété par les participants pour attester des connaissances.

Nature de la sanction de la formation dispensée :

- Une attestation est obtenue au terme de la formation.

Intervenants :

- Tania Lecomte, Ph.D., est professeure titulaire au Département de psychologie de l'Université de Montréal, et coordonnatrice de l'axe traitement et réadaptation ainsi que chercheuse au Centre de Recherche de l'Institut Universitaire en Santé Mentale de Montréal. Ses travaux actuels s'intéressent au rétablissement des personnes aux prises avec un handicap psychique.
- Elle s'intéresse par exemple à l'évaluation des besoins, de l'estime de soi et du fonctionnement social, à la thérapie cognitive comportementale pour la psychose. Elle est l'auteure de *Group CBT for psychosis* paru chez Oxford Press en 2016.
- Elle animera les ateliers avec Laurent Lecardeur, psychologue au sein de l'Equipe Mobile de Soins Intensifs (EMSI) du Centre Hospitalier Univesitaire de Caen et Dominique Willard, psychologue au SHU (CH Sainte-Anne), qui anime le cluster Profamille Ile-de-France au sein du C3RP et développe les groupes Premier Episode au C'JAAD.

Dates : Dates : 27 et 28 juin 2018

Institut de Psychiatrie

1 rue Cabanis, 75014 Paris
contact@institutdepsychiatrie.org
www.institutdepsychiatrie.org



Durée : Accueil à 9h ; 9H30 -13h - 14h-17h30 // 8h30 -12h30//13h30-17h

Lieu : Bibliothèque, Bât J Delay, SHU, CH Sainte Anne, 1 rue Cabanis, 75014 Paris

Article 2 : Effectif formé

Le nombre d'inscriptions est limité à 42 personnes. Les candidatures seront prises sur la base du « premier arrivé, premier servi ».

Article 3 : Dispositions financières

Coût de la formation pour les 2 jours :

- Tarif normal700 €
- Tarif étudiant (**joindre une photocopie de la carte d'étudiant à ce bulletin d'adhésion**)350 €
- Tarif adhérent Institut de Psychiatrie (à jour des cotisations)350 €

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge du participant.

Article 4 : Modalités de règlement

L'inscription prend effet à la réception du bulletin d'inscription **ET** du paiement **OU** de la convention signée par le service de formation professionnelle continue de son employeur.

Seuls sont autorisés les modes de paiement suivants :

- **les chèques postaux ou bancaires libellés en euros et compensables en France, à l'ordre de Institut de Psychiatrie**
- **les virements sur le compte de Institut de Psychiatrie.**
- Lors de l'envoi du dossier d'inscription, joindre impérativement une copie du bordereau de versement mentionnant le nom du payeur (s'il est différent du nom du stagiaire) ou la copie dûment signée de la convention.
 - Identifiant national de compte bancaire – RIB

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	06054	00020496801	78	CM Paris 14

- Identifiant international de compte bancaire – IBAN

						Clé RIB	BIC
FR76	1027	8060	5400	0204	9680	178	CMCIFR2A

Institut de Psychiatrie

1 rue Cabanis, 75014 Paris
contact@institutdepsychiatrie.org
www.institutdepsychiatrie.org



Article 5 : Conditions d'Annulation ou d'abandon

L'annulation d'une inscription est possible à condition d'en avoir fait la demande par écrit au plus tard 10 jours avant le début de la formation (cachet de la poste faisant foi). Le remboursement se fait avec une retenue de 20 % (frais administratifs). **Aucune annulation ne sera acceptée après cette date** et aucun remboursement ne pourra avoir lieu. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon en cours de formation.

Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal administratif de Caen sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à le

Le cocontractant
(Nom et qualité du signataire)

L'organisme de formation

Institut de Psychiatrie

1 rue Cabanis, 75014 Paris
contact@institutdepsychiatrie.org
www.institutdepsychiatrie.org